### ALFRED REBOUX Propriétaire - Gérant

#### ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50 > Six mois. . . 26.>>
> Un an . . . 80.>> Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Le priz des Abennements est payable vance. — Tout abonnement continue,

# MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

Bank miles det printeral Emprunis (5 0/0). . . 105 20 5 JUIN

qu'à réception d'avis contraire.

4 1/2. iprunte (5 0/0) . 105 65 (Service particulier du Journalie Banque de France Société générale Crédit foncier de 517 00 France 685 00 Chemins autrichiens 970 Lyon 588 00 Ouest 642 00 1261 00 760 00 695 00 Nord Suez 6 0/0 Péruvien 21 1/8 Banque ottomane (ancienne) Banque ottomane 362 00 (nouvelle) 25 26 0/0 Oredit Mobilier 140 00

DEPECHES COMMERCIALES Service particulier du Journal de Rou

New-York, 5 juin.

Change sur Londres, 4.87 0/0; change sur Paris, 514 1/2 Valeur de l'or, 112 1/2 Café good fair, (la livre) 16 7/8 Café good Cargoes, (la livre) 17 3/8 Marché inanimé.

BOUBAIX 5 JUIN 1876.

#### La atabilité de la lei.

La Chambre des députés a décidé samedi.par 333 voix contre 143, qu'elle passerait à la discussion des articles de la loi sur la collation des grades. Il est permis de supposer que ce chissre de 143 voix représente à peu près la minorité qui se prononcera contre le projet de M. Waddington. L'événement de cette séance de samedi a été le discours de M. de Mun. Nons n'avons plus à l'analyser à cette place, mais nous devons signaler l'argument qu'il a fait valoir et qui nous paraît dominer tout ce débat; c'est celui-ci : vous abrogez une loi avant d'en avoirfait l'expérience; vous proclamez ainsi l'instabilité de la loi, et par conséquent vous affaiblissez l'autorité du Parlement.

En se placant au dessus de toute stion de parti, en laissant même de Oté toute préoccupation concernant la violation du principe de liberté et d'é-falité que les catholiques avaient pu faire triompher l'année dernière, en ne s'occupant enfin que d'un intérêt général, celui du respect dû à la loi et du caractère respectable que doit avoir toute loi, pous devons déplorer sincè-

ment ce qui se passe à Versailles. La révision de la loi de l'enseignement figurait à côté des promesses d'ac-tion en faveur de l'amnistie, dans le programme des candidats radicaux, un des articles du mandat impératif. Ce fait seul suffirait à caractériser moralité; mais une considération, à

notre avis, domine toutes les autres cette révision est une atiente grave portée au principe supérieur qui est la base de toutes les lois, à leur carac-tère de stabilité.

Un homme dont nous ne partageons pas les opinions a dit un jour que l'As-semblée nationale était l'assemblée la plus honnête et la plus librement élue qui ait jamais vécu en France M. Thiers en partant ainsi ne prétendait pas don-ner un brevet d'infaillibilité à cette Assemblée, ni placer ses décisions au-dessus de toute critique; mais nous avons bien le droit à notre tour de proclamer que, en votant la loi sur l'enseignement, cette Assemblée avait eu la saine notion de ses devoirs et avait mis en pratique ces principes de liberté et d'égalité dont les révolutionnaires ont fait un si triste abus.

L'Assemblée républicaine issue des élections de février et mars 1876 va défai. e l'œuvre de celle qui l'a précédée; mais elle fera œuvre de passion, non de législation. Elle donnera un exemple dont nous ne voyons pas le similaire dans notre histoire. Jamais un parlement n'a annulé une loi avant que cette loi ait été mise à l'essai, avant que l'expérience ait pu en démontrer les vices ou les inconvénients. La loi em-prunte son autorité à sa stabilité. Or quelle peut être l'autorité de la loi que va voter la Chambre des députés ? Et n'avons-nous pas le droit de dire qu'elle entache d'un vice originel toutes les lois qu'elle s'apprête à voter ? C'était la loi hier, ce n'est plus la loi aujour-d'hui. Voilà ce qu'on va proclamer pour la législation sur l'enseignement. Mais, qui peut dire qu'une autre assemblée, qui succèdera à colle-ci, ne viendra pas rétablir ce qui aura été détruit ? Com-me l'esprit public pourra-t-il concevoir quelque respect pour une œuvre légis-lative, si elle est de sa nature si insta-

ble, si sujette à changement ? Nous pourrions développer plus lon-guement ce thème, examiner ce que cientifiquement et moralement doit est funeste la voie dans laquelle entre la Chambre des députés. La parole éloquente de M. le comte de Mun a vengé la legique, c'est-à-dire la vérité philosophique; nous devons lui en être reconnaissants, au nom de la morale politique, au nom de la liberté. Nous espérons que le vaillant orateur, si son élection est invalidée, reviendra devant cette Assemblée mettre toute sa foi et toute son ardeur au service du droit. ALEXANDRE WATTEAU.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Président: M. Jules Grévy.
Séance du 3 juin
C'est aujourd'hui que le ministre de l'instruction publique prendra la parole dans le
débat sur la calation des grades. On espère
que la discussion sera terminée au cours de

Bonériau. etc.

MM. Waddington, de Marcère, Dufaure,
Fourrichon et Faye sont su banc des membres du Gouvernement.
En attendant que la Chambre aborde son
ordre du jour, M. Rattier présente le rapport
sur l'élection de M. Follief, nommé député en
Savoie en remplacement de M. le comte de
Boigne dont l'élection avait été invalidée. Le

manvaise. L'expérience prouve que l'on

toujours raison de spéculer sur la cré-

dulité du public et l'ignorance des mas-ses; c'est ce qui fait le succès du vul-

néraire suisse et des livres lixicogra-

la cidale n. C. C. , or, lud n est adoptée sins ébat. La récente admonstation du président de l'ascurblée a poud ses teute. Les commi-sions e sont piquees d'emulation. Plusieurs rapporteurs se présentent successivement à la tribune.

rapporteurs se pésentent successivement à la tribune.

Le 1er en date est M. Robert de Massy. L'honorable membre, au nom d'une des commissions d'initiative, déposé le rapport sur une proposition de MM. Brisson et consorts, tendant à resitiver sur villes de Paris et de Lyon les circonscriptions électorales qui leur ont été enlevées par l'assemblée précédente.

La commission cosclut à la non prise en considération. En revan he, elle prépose de renvoyer à la commission monitripale une proposition de MM. Barodet, Brissement étansorts, tendant au rétablissement de la mairie cerrale de Lyon. Citons encore un rapport de M. Ed. Lockroy trudant à la prise en considération d'une proposition de M. Antonin Proust, syant pour objet d'instituer près les deux Chambres un bureau de la presse étrangère.

père. De son côté, le ministre des finances dépose plusieurs projets d'intérêt local. Enfin. le président annonce que l'ordre du jour appelle la reprise de la discussion du projet de loi ministeriel, relatif à la collation des grades.

M. Waddington monte à la tribune. (Mouvement général d'attention.) L'honorable ministre de l'instruction publique appartient à l'école des Débaters. Il parlesimplement, sans emphase, sans passion, misi il dit tout ce qu'il veut dire, et jamais sa parole ne dépasse sa pensée.

qu'il veut dire, et jamais sa parole ne dépasse sa penzée.

38. Le mainistre de l'instruction publique dit qu'il répondra d'abord à quel ques reproches qui ont été adressés au gouvernment. Il examinera ensuite les motifs qui militent en faveur du projet de loi.

On ne peut que rendre hommage aux convictions qui se sont affirmées hieret respecter les scrupules d'une conscience chrétienne.

L'orateur a toujours cru que la religion et la liberté devaient vivre ensemble et se prêter une side mutuel, mais en restantchacune dans sa sphère. (Très-bien l)

La jeune république de 1875, si elle veut avoir de longs jours, doit être, non seulement impartiale mais bienvillante pour la religion. Elle a pour elle la majorité des cœurs. Pour y arriver il ne faut négliger aucun sacrifice.

Le gouvernement sors le défenseur ripied des lois, des grands principes sociaux, tout en faisant respecter les droits de l'État. Il n'oubliera pas que la République est le gouvernement, non d'une secte, mais de la Francentière. (Très-bir il l'Orateur rappelle dans quelles conditions la loi de 1873 à été votée. Cette loi rép ndait aux sentiments l'ibéraux de l'assemblée et à des craintes s'ur l'état des études dans notre pays.

des craintes sur l'état des études dans notre pays.

Le gouvernement a pourvu aux nécessités financières qui ayaient été reconnues par le déruière assemblée. Eu ce qui concerne liberté de l'enseignement supérieur. Il croit cobér au sentiment général du pays, eu proposant la loi astuelle qui, à son avis, consolidars cette liberté. Il n'a en cela, comme on l'a dit, cédé à aucune pression radicale. Il atit at en non de révolutionnaire, mais de conscruateur libéral, en sauvant une liberté des dangers qu'elle pouvait courir.

Et, en effet, octte liberté n'est pas atteinte; on voulait donner aux pères de lamille des gararties qu'ils réclamaint; on voulait établir la liberté des méthodes. Ce double résultat et, tout acquis aujourd'hui. Ce résultat et le re-te n'est rien. (Trés-bien l'à gruche.)

C'est à tort que l'on crie à la persécution parce que le gouvernement, en laissant la liberté entière, se r fuse à laisser entraver son domaine.

domaine.

La République chaque fois qu'elle a été 
établie en France, a apporté de nouvelles libertés au parti catholique, qui n'est vraimentpas fondé à se plaindré.

La liberté des méthodes existe déjà, dans 
une larpe mesure, dans l'Université. Ce grancorps compte des représentants de toutes les 
optrions et c'est là ce qui lait son impartialité.

Il y a de plus une liberté très-grande pour

Il y a de plus une liberté très-grande pour les étudiants, qui sont libres de passer leurs camens devant la faculté dont l'esprit répond le mieux à leurs opinions.

» It y a bion des manières d'apprendre, il n'y en a qu'une de savoir. » Cette belle parole doit être la règle des examens. En introdursant dans les furys des dléments spéciaux d'un caractère déterminé à l'avence, on corpromettrait les examens, qui, aujourd'lui sont passés au rom de la science impersonnelle, abstraction faite de tout théorie politique ou

Ce serait une première cause d'absisseme dans les études. Il y en a une autre. Ce ser la rivalité des facultis en ce qui concerne l

dans les cutales. If you a une autre. Ce serait la rivalité dees facults on ce qui concerne les grades.

Ce qui fait la force des établissements secondaires libres, c'est parce que les clèves passent leurs examens devant des jurys qui leur sont étrangers. C'est la cause d'un grand prestige qui displarafiselt vec le jury mixte.

Le mode de recrutement de prole-seurs de faculté par l'électron un le concours, écarte toute crainte de les voir servir d'instruments aux volontés ministérielles. Ces professeurs dont inamovibles; ils n'ont point d'espérance d'avancement, ce sont la des garanties indisputables d'impartialité.

A Paris, où les élèves sont en sigrand nombre, il n'est pas possible d'admettre que les professours favorisent les élèves qu'ils ne contaissent même pas de vue
Sans rien retiere au caractère des professeurs des facultés libres, on peut dire qu'ils réoffrest pas les mêmes garanties. (Très bien très bien à gauche.)

Les grades sont quelque chose de plus qu'une distinction honorifique. Dans la société trançaise, ils ouvrent l'entrée des carrières. Il faut qu'ils conservent leur valeur et pour cela. Il aut qu'ils conservent leur valeur et pour cela.

Les grades sont quelque chose de plus et u'une distruction honorifique. Dans la société trançaise, ils ouvrent l'entrée des carrières. Il faut qu'ils conservent leur valeur et pour cela il faut quie l'Ettat reste le seul juge pour les professeurs de ces irenultés.

La nouvelle lég slation n'a pas encore foncionné et ce qu'on demande, c'est en réalitele statu quo. D'importantes mesures seront prises pour introduire un sang nouveau dans l'Université. Les facultés libres font de leur côté de grands el corts. Tout va changer de fac dans l'enseignement. Ce n'est pus le moment de courir l'aventure d'un nouveau système de collation des grades (Trè-bien à gauche). Les partissans des facultés libres ne bornent mais la leur revendication; il demandent le jury mixte pour le baccalauréat; ils le demandent pour Saint-Cyr. Bruit à droite. On a contre l'Université un sentiment de défance qui n'est pas justifé. On a porté contre l'Ecole Normale une accusation contre laquelle elle n'a pas bestin d'être défondue. (Très-bien à gauche). Elle founit une admirable pépnière de professeurs pour nos lycées. Elle pruple les sociétés asvantes et les assembées politiques des hommes les plus distingués. Tous les ans dans nos hôpitaux, les étudiants en médecine qu'on représente comme occupés uniquement de doctrines matérialistes paiert de leur vie leur dévouement à la science. L'université et de son temps; elle respecte et nime tout ce que la France aime et respecte. Elle est comme l'armée une image de la France. If faut veiller sur ce dépôt pre ieux sans le laisser amoincrit, sous peins de porter atteinte à la patrie et au custre.

Le discours actuvielli à gouche avec favour. Le discours actuvilli à gouche avec favour.

ent, sous pene de porter atiente a la patre elle-même. (Applaudissements répétés à gauche et au centre. Le discours du Miniatre de l'Instruction repblique à té accu'illi à gauche avec faveur. Les députés républicains ont su gré à Maddington de Phoenmage-per lui rendu à la didington de Phoenmage-per lui rendu à la Jenne République » et de rev. ndicasion aux droits de l'Etat. Parmi les passages de ce discours qui ont été particulier ment applaudis, nous signalerons l'allusion faite par le Ministre aux examens de tendance, et à l'abaissement du niveau des études qui seraient suivant lui, la consequence in-vitable du fonctionnement des jurys mixtes; l'argument emprunité à l'impartialité garantie par l'inamorisitaires, l'incente de Mun qui vient donner la réplique au ministre de l'instruction publique. Bien que son election soit encore en suspens, l'honorable membre déclare férement que, tant que sos colegues me l'auront pas expulsé de leurs rangs, il croirait faillir à son devoir s'il désertait la défe nse des principes dont ses amis MM. d'a Labassetiere, de Castoliame et Keller ont été déjà les apoires convaincus.

Castoliame et Neuer unt de Capital de Convaincus.

M. le counte de Musa dit qu'il a été envoyé à la Chambre par des catholiques auxquels il a promis de défendre leurs droits et qu'il remplira son devoir, malgre la situation particuliere qui lui est faite.

On a beaucoup prulé du droit de l'Ltat, mais on a moins parlé d'un autre droit que l'exateur veut proclamer et qui est le droit de

mais on a moins parle d'un autre droit que l'orateur vent proclamer et qui et le droit de Dieu, oréateur et meiue du monde. Très bient a droite). C'est ce droit qu'il fant invoquer avant tous les autres, quand on taite de l'en-seignement qui est la formation de l'homme mocal.

morel. La liberté est une satisfaction donnée aux consciences; elle est en cela pour les catholi-ques une transaction qu'ils ont acceptée et qui est devenue un droit pour eux.

La loi est une regio qui domine sans passion qui demeure quand les hommes passent.

t qui demeure quand les hommes passent. Que devient le caractère sacré de la loi si elle peut-être transformée par l'opnion d'un milistre que la majorité clève ou renverse; si même elle peut-être transformée par le vœu du suffrage universel. Est-ce celui d'aujourn'hui ou celui de demain? Et si l'on agit ainsi pour une loi, en agita-t-on sinsi pour toutes les autres? Cette inviolabilité de la loi jette un trouble profond dans les esprits.

pour toutes les autres? Cette inviolabilité de la loi jette un trouble profond dans les esprits.

On ne peut invoquer des abus, des inconvéments contre la loi de 1878, puisqu'elle n'a pas encore fonctionnée. Sans doute il est par cela même plus facile, mais non plus juste, de la supprimer. (T. R. à droite).

Le droit de l'Etat que l'on invoque n'est pas en jeu. C'est l'Etat qui choisit les juges, il a la majorité dans le jury. L'exercice de son droit est modifié. mais ce droit est entier.

Cette modification du droit est une conséquence nécessaire de la liberté de l'enseignement devant laquelle on s'incline. En la supprimant, c'est la liberté même qu'on atteint. La liberté de l'enseignement n'est qu'un not si la liberté de c'onseignement n'est qu'un not si la liberté de c'ollation des grades ne l'accompagne. Pourquoi donc supprimer ectte liberté? A-t-on signalé des actes, des doctrines dangerques es? On n'a même pas relevé un excès de la liberté, de c'ette tendance de l'enseignement librs à entrer en lutte avoc les idées de la société moderne. C'est là le reproche qu'on lui adresse. Il suffit pour en apprécier la valeur de lire le discours Mgr. Freppel à l'ouverture de la faculté d'Angers.

Quand on a vu ceux que l'on considérait comme les gardiens de la loi, y porter la main et en arracher un lambeau pour sauver leur popularité. (Bruits divers) un trouble profond a été jeté dans les conciènces eatholiques.

On a voulu contester la valeur des petitions qui sont venues de tous les ponits de la Frence. Le Sénat les accueillers avec plus de faveur, car il s'agrit de l'avenir de la patrie. (Très ben! à droite).

(Très b'enl à dröite). Ce ne sont pas seulement les familles catho-liques qui sont blessées, ce sont l'es évêques qui reçoivent un démenti par ce qu'ils se sont, sur la foi d'une loi, faits les instigateurs des

sur la foi d'une loi, faits les insugaceus au-facultés libres.

Cette actation, ce mouvement ne s'arrête-ront pas. Les catholiques ne cesseront de pro-tester comire la violence qu'on veut leur faire. (Très bien à droite. — Bruits divers. Leur voix, qui n'est pas entendu dans cette enceinte, trouvera plus d'écho dans une autre As-emblée qui leur rendra la justice qu'ils ré-clament. (Applaudissements à droite).

enceinte, trouvera plus d'écho dans une autre As-emblée qui leur rendra la justice qu'ils réclament. (Applaudissements à droite).

M. Jules Ferry répond que la question est en effet de celles qui soulevant dans le pays les passions les plus ardentes. C'est une passion légitime que la passion anti-cléricale qui a principalement animé les dernières élections; on veut s'avoir d'où vient et où veut aller cette passion anti-cléricale. L'erateur se propo-ce de le dire.

Pendant nos désastres, une grande révolution religieuses e'est accomplie en Europe ; un nouveau catholicisme a surgi ; sur les ruines du césarisme politique, un césarisme intellectuel s'est élevé, déclarant la guerre à tous les principes de 1789, embrassant dans son anaitéme jusqu'à la déclaration de 1682. On a voulu même se faire un marchepied de martyre pour arriver à la domination. La France alors s'est alarmée; elle a senti qu'elle avait à défendre ses vieilles luis, ses jeunes libertés course les doctrines du Syllabus. L'Encyclique qui précéde ce document condamne formellement les doctrines du Syllabus. L'Encyclique qui précéde ce document condamne formellement les destrines du Syllabus. L'Encyclique qui précéde ce document condamne formellement les principes les plus incontestés de la liberté civile.

Comment donc peut-on, quand on se présinte, comme M. Keller, en chevalier du Syllabus, parler de son respect pour les principes modernes? N'en faut-il pas chercher la raison dans cette déclaration faite naguere par M. Veuillot: « Quand vous êtes au pouvoir, nous vous demandons la liberté, parce que c'est (Applaudissements à gauche).

La France a voulu défendre la société laique contre les prétentions du parti clérical. It ne s'agit pas, comme l'a dit M. Keller, d'une petite loi tendant à introduire dans les jurys mixtes un ou deux professeurs des facultés libres. L'nonorable M. de Mun a micux posèta la questior, en alléguant, à la base de ses revolicioralons, le droit de Dieu, c'est-à-dire de l'Eglise. (Très-bien I à gauche).

La doctrine du parti

ALFRED REBOUX Propriétaire - Gérant

INSERTIONS:

Faits divers: »
On peut traiter à forfait p
ments d'annonces.

Les abonnements et les ansonces sent reques à Roubeire, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quanni, libraire, Grande-Place; à Perus, chez MM. Havas, Lapurm et C\*, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse); à Brucolles, à l'Oppice du Publicara.

Ce que demande ce parti, c'est l'indépendance absolue pour l'Egflies catholique seule, c'est le droit l'égal d'avoir un enseignement catholique canoniquement constitué.

Il fait reposer le droit de l'Egflies sur cette parole de l'evar gile : « Allez et enseignez », et sur l'infalibiblité religieuse et n'au out en aucune f «cou le droit pour chacun d'enseigner librement.

librement.

A cette thèse, l'orateur en oppose une autre, qui n'est pas le monopole, car tous les partis peuvent revendiquer le principe de la liberté en matière d'enseignement, excepté le partis impérialiste. (Interruptions à droite).

C'est l'empereur Napoléon le qui à institué l'Université sur la base du monopole, réalisant ainsi un monstrueux despotisme sur les âmes. Ce monopole a été détrait par deux fois, par le gouvernement de la République, en 1856 par l'enseignement scondaire, en 1875 par l'enseignement supérieur.

Weix à droite : Malgré les républicains.

cains.

MI. Jules Ferry répond que la loi n'aurait pas passé sans l'appoint des voix republi-

rait pas passé sans l'appoint des voix republicaines.

Mais il ne faut par prolonger la confusion entre la liberté de l'enseignement et le droit de collation des grades.

Ce droit doit être conservé à l'Etat, parce que la mission d'enseigner est d'intérêt social; les sociétés modernes retourneraient à la barbarie si la pussance publique se désintéressait de l'enseignement.

L'Etat devra su contraire se passionner de plus en plus tous les jours pour cette grande cause, afin de ne pas laisser tomber l'enseignement aux mains des spéculateurs et dacharlatans. C'est surtout dans une société laborieuse et démocratique qu'il faut se précouper de relever vers la théorie les âmes troportées à la pratique comme l'a excellemment dit M. Tocqueville.

Ce n'est pas par l'Eglise, c'est par l'Etat

dit.M. Tocqueville.

Ce n'est pas par l'Eglise, c'est par l'Etat laïque que doit être exercé le contrôle sur l'enseignement; la grande œuvre de la République française est précisément d'avoir constitué l'Etat laïque, d'avoir enlevé au clergé son organisation de corps politique. Or, il n'y a dans le projet que le contrôle de l'Etat aur l'enseignement supérieur; plus ce coatrôle doit être efficace, plus l'erateur y voit de raisons pour voter le projet de loi. (Applaudissements à gauche.)

M. de Gasatá demande la parole, (Cris: la c dure.) et prie la chambre d'écouter ses observations.

la c dune,) et prie la chambre d'écouter ses observations.

La clôture de la discution générale, mise aux voix est prononcée.

La chambre décide, la majorité de 333 voix coutre 143 sur 476 votants, qu'elle passera à la discussion des articles.

M. Savary dépose une proposition de loi relative aux droits du patente à attribuer aux patentables qui exerce dans un même établissement plus.

La proposition le la chambre de la commission du budget.

M. «'Ariste demande le renvoi à mardi

du budget.

A l'Ariste demande le renvoi à mardi
de la discussion sur les articles du projet de
loi relatif à l'enseignement supérieur.

M. Barna président de la commission
appuie le renvoi à mardi.
Le renvoi est adopté.
Mardi à 2 heures séance publique. Suite de

rdre du jour. La séance est levée à 5 h. 24 m.

# CHRONIQUE

Le grand duc Michel Nicolaïcwitch et la grande duchesse sa femme, sont arrivés hier à Paris, venant d'Ems.

C'est samedi soir, à 10 h. 10, qu'est arrivé à Paris le corps de M. Moufin, notre infortuné consul à Salonique.
M'" Moulin accompagnait la dépouille mortelle de son mari qui a été reçu à la gare par un des attachés aux affaires étrangères représentant M. le duc Decace et dirigé ensuite sur l'éclise Saintzes, et dirigé ensuite sur l'église Saint-Germain-des-Prés, où auront lieu, selon toute probabilité, les obsèques.

On fait courir le bruit qu'un fils de Mourad V était élevé au collége Ste-

de Mourad velant eter au contegeste-Barbe. Rien de plus inexact. Mourad-khan n'a qu'un fils et une fille, et tous deux sont élevés à Cons-tantinople qu'ils n'ont jamais quittée. Le fils est 4gé de 12 ans, et il fait son

Famillator du Journal de Roubaix Du 5 et 6 Juin 1876.

> - 38 -LES

# Chevaliers d'écritoire

XIII SILHOUETTES (Suite).

Tenez ajouta Cajol en fouillant dans aes poches et en tirant confusé-ment de l'argent, de l'or et des billets de banque, voyez si je n'ai pas raison d'exploiter les jeunes crétins, capoir de la littérature française... Voilà un tas de badauds qui m'envoient poliment leur argent, en attendant de ma faconde le secret de devenir des penseurs pro fonds et des hommes connaissant syntaxe, ou un inventeur doné d'une imagination miraculeuse ! C'est égal, ce sera drôle... Yous viendrez i toute la rédaction future du journal de Nébulos y sera... Mais, s'écria subitement Cajol, at-ce que je ne vous dois pas un louis d-puis trois mois?

- C'est possible, dit Gabriel, qui s'en souvenait parfaitement. Cajol paya sa dette et remit une en-

trée à Gabriel, qui lui promit d'assisrree a caprice, qui sui product fer à son cours. Il avait maintenant de quoi dîner. L'idée deCajol était plus baroque que

Cajol, lancé en pleine bohême com-

Cajol, lancé en pleine bohême com-prit merveilleusement les instintos gé-néraux de la jeunesse actuelle et les souhaits individuels de chacun.

Travailler le moins possible, gagner beaucoup d'argent et devenir célèbre par-dessus le marché, oh l mon Dieu! ils n'en demandent pas davantage, ces petits malheureux quittant les bancs des écoles après avoir passé leur exa-mens de bachelier. Au moment de se choisir une carrière, ils jettent un re-gard autour d'eux; tout d'abord ils ré-cueent la vie de province et la qualité sent la vie de province et la qualit de fonctionnaire, et n'accepteraient une ous-préfecture ou une recette particu-A Paris, les places de l'hôtel de ville,

dans les ministères, sont peu rétribuées, et ne permettent d'espérer, à l'âge de cinquante ans, que 6,000 fr. d'appoin-tements et le titre de chef de bureau.

Ce n'est pas la une situation propie à la flanerie, une position qui vous laisse libre d'aller au bois dans le jour et au théâtre le soir, qui vous ouvre toutes les portes et remplisse votre bourse... Le nouveau bachelier regarde attentivement autour de lui : Que fait André? Il est peintre... Si je peignais? C'est beau, les prix de Rome, l'exposition, les médailles d'or, la croix d'honneur et des têtes de souverains à

Oui, mais il faut dessiner la bosse, d'après nature, être rapin, élève, con-courir, se voir refuser, attendre les com-mandes et souvent rester incompris, puis se voir forcé de confectionner des

enseignes pour vivre! Sculpteur! — prendre la glaise,, la modeler, la douer de vie en une heure; réaliser la forme, idéaliser la grâce, laisser l'œil caressant tourner autour d'un groupe, arracher la voile qui couvre la statue, et crier: voyez elle est vivante. Oui, mais les marbres sont chers, les modèles coûteux, les bourgeois ne sont

pas assez connaisseurs pour commander des statues; les appartements sont trop petits pour les loger; les grands seigneurs s'appauvrissont; le ministère d'Etat n'a pas de fonds, et il reste en-

core le voyage de Rome à faire, sous peine de devenir un ornementiste! Et Ludovic!— Ludovic est musicien! Il fait sa partie dans un orchestre; rentré dans ea chambre, il travaille à son opéra, un opéra beau comme ce que Rossini a fait de meilleur. De la musique qui chante, qui parle, qui soufire!

— Mais le contre-point à apprendre...

Et puis, si j'avais l'oreille fausse, ou si mon opéra semblait trop difficile aux chanteurs!

Léon sera médecin. Belle et noble profession ! Des femmes à rendre à la vie, des vieillards à disputer à la mort, des épidémies à braver avec un hérosque

Sans doute, mais la clientèle à attendre et les cours à suivre, le tablier d'é-lève à porter, et le risque de n'avoir à guérir qu'une névropathie ou des rhumes de cerveau. Mieux vaut défendre la cause du pauvre, le territoire de l'orphe-lin, la cabane de la veuve, l'honnête homme calomnié et rendre à la société les gens qu'elle entasse dans les prisons, scélérats qui vous permettent de répan-dre devant un public d'élite les flots de votre éloquence. Le barreau! il n'est que le barreau pour produire un homme!— Et le droit, et le stage, et la confiance des coquins à gagner, et les courses au palais à faire, et les condamnations à mort qui décapitent votre éloquence en même temps que l'homme défendu par

On ne fait pas la guerre de façon à se promettre que, parti sold it, on reviendra général; donc je ne ponse pas à l'ar-

mee.

— Stupide que je suis! s'écrie le jeune bachelier, si j'écrivais... Homme de lettres! un titre, une position, une fortune. Point d'examen à passer, des commandes a attendre; je m'adresse au public...Une main de papier et une bou-teille d'encre... voilà tout!

Sans doute, mais cependant j'ai lu dans des livres de critique qu'il fallait savoir écrire; que former des phrases correctes ne suffisait pas. La composition s'apprend-elle? Peut-on vous inocuier l'imagination? Existe-t-il un ma-nuel de l'homme de lettres? Où trouver le catéchisme de l'écrivain, comment

s'assurer si l'on possède enfin ce qui est nécessaire pour produire? A quels sigues reconnaître que l'on doit se vouer à tel ou tel genre? Une gradation est-elle in-diquée? Certains chemins vous conduisent-ils strement à tel but? On a des traités de littérature, des grammaires, des modèles de style, des prosodies, mais l'art de devenir romaucier, qui s'est chargé de nous l'apprendre? Quel homme assez généreux, quel esprit assez original a songé que dans une certaine classe de jeunes gens émérites, et spéclasse de jeunes gens emerites, et spe-cialement en province, le besoin se fait généralement sentir d'être guidé dans l'immense forêt de la littérature dominée par les cèdres des poèmes, égayée par les lianes aux mille méandres des feuilletons, parfumée par les bouquets de la nouvelle, hérissée par les buissons de la

Rieu! rien! Ni le peloton de fil d'Ariane, ni même les cailloux du Petit-

Il faut se deviner, se faire, se pro-

duire, s'élever, se grandir soi-même C'est en comprenant les angoisses des malheureux aspirants à la dignité d'hom-me de lettres que Cajol eut réellement une folle et amusante idée. La vérité est que bon nombre de pau-

vres enfants cherchant une position sociale aussi peu atigante que celle d'un lazzarone prirent chez le bohême leurs cartes d'entrée pour ce cours en vingt leçons. Quelques jeunes gens riches, avides de s'amuser, s'inscrivirent également. Cajol eut ses jours de grandeur et

de somptuosité. Il loua un appartenant meuble et prit un domestique qui mit un bout de galon à son chapeau. Les cours de feuilleton devaient se donner quais Malaquais. XIV. — DEUX SYSTEMES COMMODES POUR

DEVENIR LITTÉRATEUR Le soir venu il avait foule. Quelques femmes se trouvaient dans

l'auditoire. C'étaient de pauvres créatures dont la vie avait été mauvaise, ou qui avaient mal pris la vie. Elles accouraient pour ap-prendre le secret de raconter agréableprenure le secret de raconter agréable-ment au public quelles furent leurs dé-ceptions, et combien demeuraient mé-connus leurs trésors de tendresse. Peut-être avaient-elles mis en gage leur der-nier bijou, afin de s'initier à l'art du feuilletonière

feuilletoniste. Au premier rang se tenaient Cajol. ébulos, Crotale, Ovide. Gabriel avait tenu sa promesse

Les fumeurs de haschich firent une entrée solennelle.

Cajol, avec son teint pâle, sa figure ravagée, ses yeux cernés, son gestener-veux, se faisait tout de suite remarquer au milieu de sa phalange.

Une table était préparée. Sur cette table, bon nombre de livres marqués de signets étalaient leurs belles reliures et leurs tranches dorées à côté des feuilles manuscrites destinées à garder des divisions du discours impro

de Cajol.

La vérité est qu'il n'avait rien écrit à